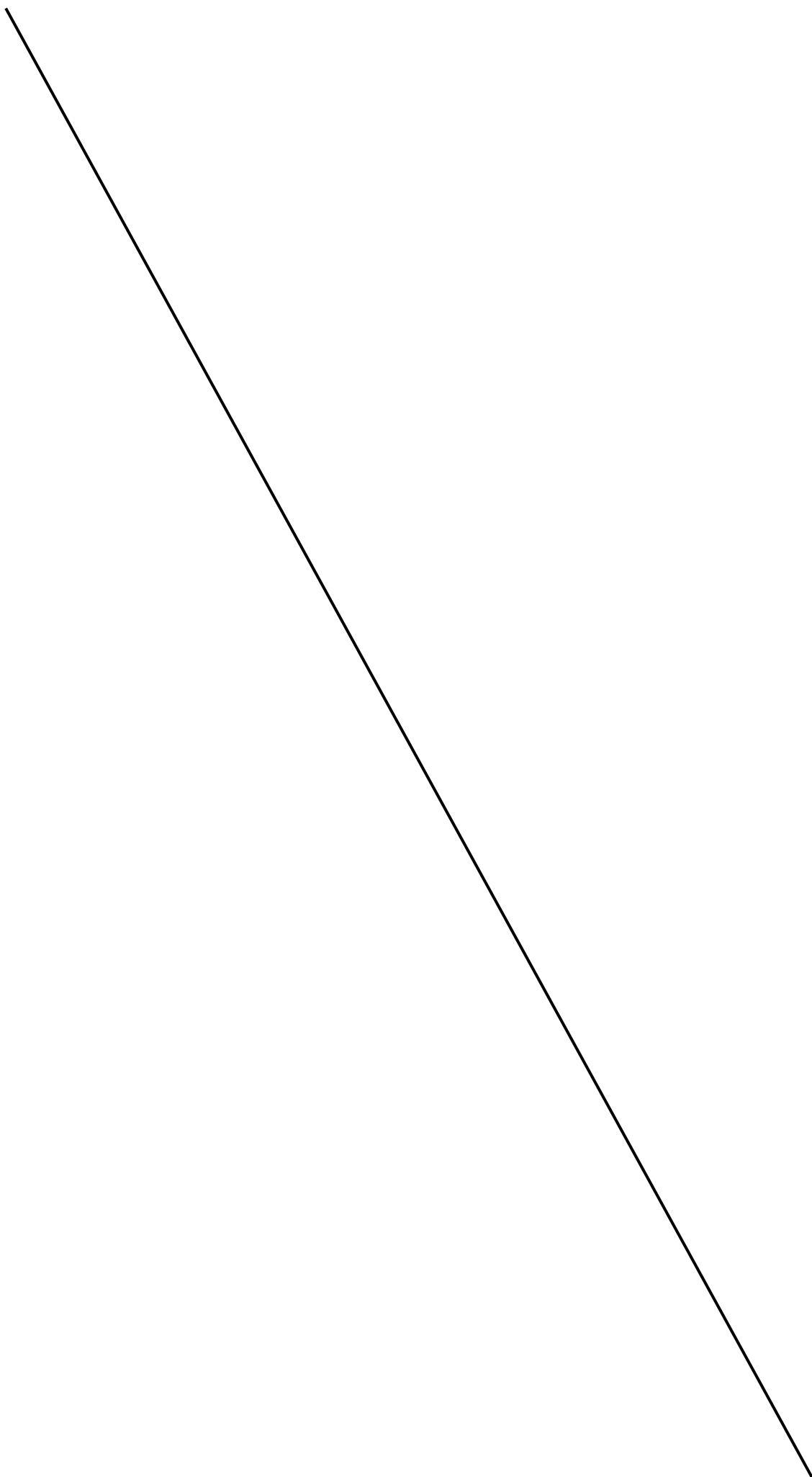

Séance du 26 SEPTEMBRE 2012

ORDRE DU JOUR

- **Approbation compte rendu conseil communautaire du 27 juin 2012,**
- **Approbation compte rendu conseil communautaire du 25 juillet 2012,**
- **Contrat Educatif Local** : Bilan du CEL 2011/2012 : délibération d'attribution des subventions.
- **Projet d'installation d'un artisan Potier**
- **Charte du Parc National des Cévennes** : Avis du C.C. avant enquête publique
- **Finances locales** :
 - o Attribution indemnités de conseil et de budget aux percepteurs,
 - o Vote prévisions budgétaires budget annexe « atelier professionnel Maison de Marie»,
 - o Délibérations modificatives budget général et budget annexe
 - o Délibération modificative de 27 € (régularisation FNGIR)
 - o Délibération modificative de 4170 € (FPIC)
- **Enfance et jeunesse** :
 - o CAF : Délibération annule et remplace la convention d'objectifs et de partenariat entre les deux communautés de communes + autorisation de signature au Président,
 - o CAF : Délibération annule et remplace la délibération du 29 février 2012,
 - o Poste de coordinateur : clé de répartition CAF (pilotage/enfance et jeunesse),
 - o Délibération subvention association « Trait d'Union » 2^{ème} semestre 2012,
- **Réflexion COPIL enfance jeunesse**
- **Marchés publics** : Délibération : ajout d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la commission des marchés,
- **Projets en cours** :
 - o ZAE Masméjean : approbation cahier des charges + délibération plan de financement
 - o Lieu de vie du Salson
 - o Point Espinas
- **Nomination des représentants de la commune du Pont de Montvert à la Communauté de Communes** :
 - o Commission budget,
 - o Commission projet Fraissinet de Lozère,
 - o Commission santé,
 - o Commission développement économique,
 - o Commission cadre de vie logement,
 - o Conseil d'administration de la maison de l'emploi,
- **Election du Vice Président représentant la commune du Pont de Montvert à la Communauté de Communes**
- **Election des représentants du bureau du conseil syndical du Pays Cévennes**
- **Dates prochains conseils communautaires**
- **Comptes rendus autres réunions et commissions**
- **Questions diverses**



**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

Séance du mercredi 26 septembre 2012

L'an deux mille douze et le vingt six septembre à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Nils BJORSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) suppléant d'Alain VENTURA.

Excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Nils BJORSON-LANGEN a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : CHARTE DU PARC NATIONAL DES CEVENNES : AVIS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE SUR LE PROJET DE CHARTE.**

Avant que le projet de charte ne soit soumis à enquête publique, l'avis des communes est sollicité.

Le conseil communautaire souhaite se positionner et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Souligne l'ouverture du Parc National des Cévennes par les modifications qu'il a apportées à l'avant-projet de charte lors de la consultation des communes.

Donne un avis favorable au projet de charte sous deux réserves :

- Que le Conseil Economique Social et Culturel soit un vrai organe indépendant composé de représentants d'organismes et d'associations de la société civile et non de membres du Conseil d'administration afin de permettre la garantie d'une vraie démocratie de proximité.
- Que les activités existantes, les activités nouvellement créées et celles à venir soient en accord avec les enjeux économiques du territoire.

Ainsi fait et délibéré, le 26/09/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 08/09/12
et publication du 09/09/12*

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

Séance du mercredi 26 septembre 2012

L'an deux mille douze et le vingt six septembre à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Nils BJORSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) suppléant d'Alain VENTURA.

Excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Nils BJORSON-LANGEN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération Modificative budget principal : paiement de l'emprunt « Maison de Marie » - partie logement.

Considérant qu'il faut mandater la 1^{ère} échéance d'emprunt pour les travaux de la « Maison de Marie » sur Fraissinet de Lozère,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité des membres présents DECIDE de la DM suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		1641-119 : + 687 €	
		1641 : - 687 €	

Ainsi fait et délibéré, le 26/09/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 02/10/12
et publication du 02/10/12*

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

Séance du mercredi 26 septembre 2012

L'an deux mille douze et le vingt six septembre à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Nils BJORSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) suppléant d'Alain VENTURA.

Excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Nils BJORSON-LANGEN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération Modificative budget principal : subvention de fonctionnement budget annexe « Atelier Maison de Marie »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité des membres présents DECIDE:

- de verser une subvention de fonctionnement de 1 537,00 € sur le budget annexe « Atelier Maison de Marie »,
- de prendre la DM suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Au 66111 : - 1 537,00 € Au 657364 : + 1 537,00 €			

Ainsi fait et délibéré, le 26/09/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 02/10/12
et publication du 02/10/12*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

Séance du mercredi 26 septembre 2012

L'an deux mille douze et le vingt six septembre à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Nils BJORSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) suppléant d'Alain VENTURA.

Excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Nils BJORSON-LANGEN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération Modificative budget principal : subvention d'investissement budget annexe « Atelier Maison de Marie »

Suite au vote des prévisions budgétaires du budget annexe « Atelier Maison de Marie »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité des membres présents DECIDE

- de verser une subvention d'investissement de 4 035 ,00 € sur le budget annexe « Atelier Maison de Marie »,
- de prendre la DM suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		Au 2313-119 : - 4 035,00 €	
		Au 204164 : + 4 035,00 €	

Ainsi fait et délibéré, le 26/09/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 02/10/12
et publication du 02/10/12*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

Séance du mercredi 26 septembre 2012

L'an deux mille douze et le vingt six septembre à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Nils BJORSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) suppléant d'Alain VENTURA.

Excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Nils BJORSON-LANGEN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Versement des subventions CEL pour les actions 2011/2012.

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le bilan financier du CEL pour l'année scolaire 2011/2012 et, au vu de ce bilan, propose de verser les subventions aux diverses associations ou écoles qui ont participé à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide

- De reverser aux associations qui interviennent dans le cadre du CEL les subventions perçues de la DDCSPP et les subventions perçues de la DRAC
- De verser aux associations les participations que la communauté de communes attribue dans le cadre du CEL :

○ **APE du Pont de Montvert :**

♣ Sub. C.C. (action 3)	100,00 €
♣ Sub. C.C. (action 5)	300,00 €
♣ Sub. C.C. (action 6)	200,00 €
♣ Sub. C.C. (action 8)	500,00 €

○ **Regroupement des écoles de la Vallée longue**

♣ Sub. C.C. (action 9)	250,00 €
♣ Sub C.C (action 10)	250,00 €

○ **Foyer rural « PASSE MONTAGNE »**

♣ Sub. C.C (action 19)	300,00 €
♣ Part DDCSPP (action 19)	500,00 €

○ **Foyer rural « REGAIN »**

♣ Sub C.C (action 17)	200,00 €
♣ Part DDCSPP (action 17)	100,00 €

- **Entente Cantonale de football**
 - ♣ Sub. C.C (action 16) 200,00 €

- **Association « TRAIT d'UNION »**
 - ♣ Sub. C.C (action 12) 300,00 €
 - ♣ Sub. C.C (action 13-14) 660,00 €
 - ♣ Part DDCSPP (action 15) 400,00 €

Ainsi fait et délibéré, le 26/09/2012.
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 02/10/12
et publication du 02/10/12*

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

Séance du mercredi 26 septembre 2012

L'an deux mille douze et le vingt six septembre à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Nils BJORSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) suppléant d'Alain VENTURA.

Excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Nils BJORSON-LANGEN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : TABLEAU DE TRANSPOSITION budget principal vers budget annexe « Atelier Maison de Marie »

Après avoir voté les prévisions budgétaires du budget annexe « Atelier Maison de Marie »,
Considérant que des paiements ont été effectués sur le budget principal et qu'une partie est destinée au budget annexe,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité des membres présents DECIDE du tableau de transposition suivant :

Budget principal			Budget annexe « Atelier Maison de Marie »
Mandats émis	Libellé	Montants	Mandats transférés au compte 2313
au 2313-119 (mandat 37)	Honoraires 1 Meynier	1358,66 €	529,62 €
au 2313-119 (mandat 38)	Honoraires 1 Garrigues	2037,98 €	794,81 €
au 2313-119 (mandat 41)	Démolition SARL Chapelle	5101,66 €	1989,65 €
au 2313-119 (mandat 77)	Honoraires 2 Meynier	1894,46 €	738,84 €
au 2313-119 (mandat 78)	Honoraires 2 Garrigues	2841,70 €	1108,26 €
au 2313-119 (mandat 115)	Honoraires 3 Garrigues	3797,54 €	1481,04 €
au 2313-119 (mandat 116)	Honoraires 3 Meynier	2531,69 €	987,36 €
		19 563.69 €	7 629.58 €

Ainsi fait et délibéré, le 26/09/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

Séance du mercredi 26 septembre 2012

L'an deux mille douze et le vingt six septembre à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Nils BJORSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) suppléant d'Alain VENTURA.

Excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Nils BJORSON-LANGEN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Concours du Receveur municipal / attribution d'indemnité

Le conseil communautaire,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu les états liquidatifs adressés par la Trésorerie de Florac,

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

D'attribuer les indemnités de conseil et de budget suivantes :

- Monsieur COMBES Alain (pour une gestion de 90 jours) : 81.82 € d'indemnité de conseil et 30.49 € d'indemnité de budget
 - o A précompter :
 - CSG : 8.26 €
 - RDS : 0.55 €
 - 1 % solidarité : 1.12 €

Soit une indemnité totale de 102.38 € nette.
- Monsieur COTHIAS Michel (pour une gestion de 150 jours) : 136.37 € d'indemnité de conseil
 - o A précompter :
 - CSG : 10.04 €
 - RDS : 0.66 €
 - 1 % solidarité : 1.36 €

Soit une indemnité totale de 124.31 € nette.
- Madame GALLAS Marie Paule (pour une gestion de 120 jours) : 109.10 € (montant brut)
 - o A précompter :
 - CSG : 8.03 €
 - RDS : 0.53 €
 - 1 % solidarité : 1.09 €

Soit une indemnité totale de 99.45 € nette.

Ainsi fait et délibéré, le 26/09/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 02/10/12
et publication du 02/10/12*

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

Séance du mercredi 26 septembre 2012

L'an deux mille douze et le vingt six septembre à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Nils BJORSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) suppléant d'Alain VENTURA.

Excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Nils BJORSON-LANGEN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : subvention à l'association « Trait d'Union » pour le fonctionnement de la crèche multi-accueil et des centres de loisirs pour l'année 2012.

Le Président rappelle la délibération du conseil communautaire du 29 février 2012 attribuant une subvention annuelle à l'association « Trait d'Union » de 142 846 €,

Il informe qu'au 1^{er} semestre 2012, 71 423 € ont été versés à l'association. Cette somme comprend la répartition financière des deux territoires (Mont Lozère et Hauts Gardons).

Il informe qu'un point financier a été réalisé par les deux communautés de communes au 1^{er} semestre 2012 et qu'il a fait l'objet d'une nouvelle répartition en fonction d'éléments intervenus depuis février.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la répartition financière entre les deux communautés de communes **pour le 2^{ème} semestre 2012,**

ACCORDE à l'association « Trait d'Union » la somme de **71 604.70 €** pour les 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2012 (soit 35 802.35 € par trimestre).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, le 26/09/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 08/10/12
et publication du 08/10/12*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

Séance du mercredi 26 septembre 2012

L'an deux mille douze et le vingt six septembre à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Nils BJORSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) suppléant d'Alain VENTURA.

Excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Nils BJORSON-LANGEN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : ZAE Masméjean : approbation du cahier des charges et du plan de financement actualisé

Le Président informe qu'une nouvelle étude a été réalisée pour la création de la ZAE de Masméjean. Les Elus prennent connaissance de cette étude et du cahier des charges.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

VALIDE le cahier des charges présenté ce jour,

VALIDE le plan de financement actualisé présenté ce jour pour un montant de 124 340 € HT

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général de la Lozère sachant qu'une subvention DETR a été accordée en 2011.

MANDATE le Président pour signer les documents relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 26/09/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 08/10/12
et publication du 08/10/12*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

Séance du mercredi 26 septembre 2012

L'an deux mille douze et le vingt six septembre à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Nils BJORSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) suppléant d'Alain VENTURA.

Excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Nils BJORSON-LANGEN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Clé de répartition poste de Coordinateur

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le partenariat pour la gestion et le fonctionnement des structures d'accueil sur les territoires de notre Communauté de Communes et celle des Cévennes au Mont Lozère, ainsi qu'avec l'association « Trait d'Union ».

Il informe le conseil communautaire qu'il a été décidé de faire appel à un coordinateur, dont les missions sont rappelées :

- suivre l'action de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire, (mise en œuvre de la politique menée sur les deux territoires et du Contrat Enfance Jeunesse),
- développer les actions des structures au regard du service à la population, du fonctionnement de l'association et de la politique menée,
- conseiller, accompagner (l'association, les élus).
- organiser les réunions du COPIL, des instances de l'association
- préparer les budgets prévisionnels de l'association, aider et orienter les élus à la préparation de leur budget dans ce cadre.

Le montant de l'aide de la CAF au poste de coordinateur est calculé en deux temps : d'une part sur l'enfance et la jeunesse et d'autre part sur la fonction de pilotage. Ces deux fonctions doivent être réfléchies et réparties par un pourcentage, c'est aux deux communautés de communes d'en déterminer la répartition.

La fonction de pilotage ne peut pas être financée plus de 15 % de 85 % des 70 % de la part enfance et jeunesse (règle des 15-85%).

Monsieur le Président propose d'affecter 80 % du poste de coordinateur aux fonctions enfance et jeunesse et 20 % aux fonctions de pilotage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Adopte la proposition du Président et décide de répartir le poste de coordinateur à 80 % aux fonctions enfance et jeunesse et 20 % aux fonctions de pilotage.

Ainsi fait et délibéré, le 26/09/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

Séance du mercredi 26 septembre 2012

L'an deux mille douze et le vingt six septembre à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Nils BJORSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) suppléant d'Alain VENTURA.

Excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Nils BJORSON-LANGEN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT POUR LA GESTION ET LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL ENFANCE ET JEUNESSE SUR LES TERRITOIRES DE LA CEVENNE DES HAUTS GARDONS ET DU MONT LOZERE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le partenariat pour la gestion et le fonctionnement des structures d'accueil sur les territoires des deux Communautés de Communes (Mont Lozère et Hauts Gardons) et l'association « Trait d'Union », il rappelle qu'à cet effet, une convention avait été approuvée par le conseil communautaire.

La CNAF ayant donné son avis sur cette convention souhaite qu'en soit modifiés quelques articles (3-1, 6-1, 7),

Le Président propose d'annuler et remplacer la convention précitée par la convention ci-annexée afin d'en faciliter la lisibilité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Donne un avis favorable** pour annuler et remplacer la convention précitée comme ci-annexée,
- **Autorise le Président** à signer cette nouvelle convention,
- **Autorise le Président** à signer le contrat enfance jeunesse à intervenir entre la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère, la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons et la Caisse d'Allocation Familiales qui prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2015.

Ainsi fait et délibéré, le 26/09/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

Séance du mercredi 26 septembre 2012

L'an deux mille douze et le vingt six septembre à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Nils BJORSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) suppléant d'Alain VENTURA.

Excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Nils BJORSON-LANGEN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération Modificative budget principal : prévisions budgétaires « Atelier Maison de Marie »

Considérant le vote du conseil communautaire relatif au budget primitif annexe « Atelier Maison de Mairie » :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité des membres présents DECIDE de la DM suivante sur le budget principal :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Au 6262 : - 1 537,00 € <i>(vers comptes</i>	Au 77 718 : - 1 537.00 €	Au 2313-119 : - 102 700,00 € <i>(vers cpt 2313 budget annexe)</i>	Au 1321-119 : - 20 540,00 € <i>(vers cpt 1321 budget annexe)</i>
- 66 111 budget annexe : 237 €			Au 1322-119 : - 20 540,00 € <i>(vers cpt 1322 budget annexe)</i>
- 6231 budget annexe : 800 €		Au 1641-119 : - 439.00 €	Au 1323-119 : - 20 540,00 € <i>(vers cpte 1323 budget annexe)</i>
- 6218 budget annexe : 400 €			Au 1641-119 : - 41 519,00 € <i>(vers cpt 1641 budget annexe pour 37484 € et vers cpt 1326 pour 4035 €)</i>
- 6188 budget annexe : 100 €			
Total : - 1537.00 €	Total : - 1537 €	Total : - 103 139.00 €	Total : - 103 139 €

Cette délibération annule et remplace la délibération du 26 septembre ayant le même objet et ayant été transmise aux services préfectoraux le 2 octobre 2012

Ainsi fait et délibéré, le 26/09/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 22/10/12
et publication du 23/10/12*

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

Séance du mercredi 26 septembre 2012

L'an deux mille douze et le vingt six septembre à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Nils BJORSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) suppléant d'Alain VENTURA.

Excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Nils BJORSON-LANGEN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : DELIBERATION MODIFICATIVE FNPRIC budget principal

Le Président informe le conseil communautaire que l'attribution du Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales soit faire l'objet de titres et de mandats. Les crédits nécessaires n'ont pas été prévus au BP. Par conséquent une délibération modificative doit être prise pour établir un mandat de 4 170 € au compte 73925

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents décide de la DM suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Montant	Imputation	Montant	Imputation
- 1500.00 €	6262		
- 2670.00 €	61523	//	//
+ 4 170.00 €	73925		

Ainsi fait et délibéré, le 26/09/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 22/10/12
et publication du 23/10/12*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

Séance du mercredi 26 septembre 2012

L'an deux mille douze et le vingt six septembre à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Nils BJORSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) suppléant d'Alain VENTURA.

Excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Nils BJORSON-LANGEN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : DELIBERATION MODIFICATIVE FNGIR

Le Président informe le conseil communautaire qu'une régularisation de 27 € est nécessaire par l'actualisation du montant FNGIR sur l'exercice 2012. Un mandat à l'article 73923 doit être émis en ce sens et les crédits budgétaires n'ont pas été prévus au BP.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents décide de la DM suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Montant	Imputation	Montant	Imputation
- 27 €	6558		
+ 27 €	73923	//	//

Ainsi fait et délibéré, le 26/09/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 22/10/12
et publication du 23/10/12*

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

Séance du mercredi 26 septembre 2012

L'an deux mille douze et le vingt six septembre à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Nils BJORSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) suppléant d'Alain VENTURA.

Excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Nils BJORSON-LANGEN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : commission des marchés publics

Conformément à la délibération du 24 septembre 2008, « le président est chargé, pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Le Président rappelle qu'une commission des marchés a été créée à la communauté de communes et propose qu'un titulaire supplémentaire puisse en faire parti étant donné l'importance des décisions à prendre en la matière. Camille LECAT se porte candidat

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Sont désignés membres de la commission des marchés publics dont le montant est supérieur à 90 000 € HT

- ALLIER Jean Pierre (titulaire)
 - o THOYER Jean Marie (suppléant)
- HUGON Jacques (titulaire)
 - o LIEBER Jean Claude (suppléant)
- VELAY Jean Paul (titulaire)
 - o METGE Richard (suppléant)
- LECAT Camille (titulaire)
 - o DOUCHY Albert (suppléant)

Ainsi fait et délibéré, le 26/09/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 22/10/12
et publication du 23/10/12*

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

Séance du mercredi 26 septembre 2012

L'an deux mille douze et le vingt six septembre à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Nils BJORSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) suppléant d'Alain VENTURA.

Excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Nils BJORSON-LANGEN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : création d'un comité de pilotage dans le cadre de la convention d'objectifs et de partenariat passée entre la communauté de communes « de la Cévenne des Hauts Gardons », la communauté de communes « des Cévennes au Mont Lozère » et l'association « Trait d'Union »

Le Président rappelle la délibération du 25 mai 2011 créant un groupe de travail en relation avec l'association « Trait d'Union ». Il informe que la CAF souhaite faire parti de ce groupe à titre consultatif. Il informe de la nécessité de modifier la composition de ce groupe afin qu'il soit composé de membres à voix décisionnaires et de membres à voix consultatives.

Un nouveau COPIL serait donc créé dans la nouvelle convention d'objectifs et de partenariat entre les deux C.C. et l'association (article 7), composé de membres à voix consultatives et de membres à voix décisionnaires en remplacement du groupe de travail initial.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Un comité de pilotage est constitué afin :

- d'évaluer les bonnes applications de la convention d'objectifs et de partenariat entre les deux C.C. et l'association « Trait d'Union » et de proposer des aménagements éventuels,
- d'observer la fréquentation des structures sur tous les lieux d'accueil,
- d'examiner, donner un avis et faire des propositions en ce qui concerne la gestion de l'association.

Il se réunira pour toute décision substantielle concernant le fonctionnement de la structure. Il pourra inviter des représentants des différents organismes financeurs à participer à ses travaux.

Le comité de pilotage est compétent pour donner un avis sur tous les aspects d'organisation, de fonctionnement et de financement relatifs à la structure d'accueil. Il a également pour mission d'harmoniser le contenu et la présentation des documents établis par les membres et destinés aux partenaires des activités de l'association (C.A.F., Conseil Général de la Lozère, etc...). Les membres peuvent assister aux réunions, accompagnés de leurs collaborateurs susceptibles de les aider dans leur mandat.

Il est composé de :

Membres à voix décisionnaires :

- Les Présidents des deux communautés de communes (membres de droit) ou leurs suppléants
- Les maires des communes où se trouve un lieu d'accueil (membres de droit) ou leurs suppléants
- Les co-présidents de l'association « Trait d'Union » (membres de droit)
- Un représentant du personnel de l'association « Trait d'Union »

La présidence du comité de pilotage revient à la collectivité-support

Membres à voix consultatives :

- La Caisse Communes de Sécurité Sociale (membre de droit)
- Le coordinateur (membre de droit)
- Le comptable de l'association (membre de droit)
- Toute personne ayant la volonté de participer aux réunions

Le conseil communautaire annule et remplace la délibération du 25 mai 2011 ayant pour objet : création d'un groupe de travail en relation avec l'association « Trait d'Union ».

Il invite les maires des communes où se trouve un lieu d'accueil à désigner un suppléant pour le représenter au comité de pilotage en cas d'absence.

Il invite l'association « Trait d'Union » à désigner un représentant du personnel qui sera membre à voix décisionnaire.

Ainsi fait et délibéré, le 26/09/2012.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 22/10/12
et publication du 23/10/12**